

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU CSI

entretien privé avec le.la doctorant.e

(Article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016)

Rappel de l'article 13 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le.la doctorant.e, **les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche**. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'ED SPI

Le Séminaire ED SPI en deuxième année **ne remplace pas** le Comité de Suivi Individuel.

Déroulement d'entretien du CSI

- Etape 1 : Le.la doctorant.e rédige un rapport sur l'avancée de ses travaux et l'envoie aux membres du CSI. Il complète le présent formulaire partie « A compléter par le. La doctorant.e » (pages 1, 2, 3), l'enregistre sous « *CSI_NOM_Prénom_2022* » et l'envoie également aux membres du CSI.
- Etape 2 : Le.la doctorant.e et son encadrement organisent un rendez-vous d'évaluation, en présentiel ou en visioconférence, avec les membres du CSI.
- Etape 3 : Déroulé du rendez-vous d'évaluation :
 - 1) Le.la doctorant.e présente ses travaux devant les membres du CSI et ses encadrants,
 - 2) Une discussion scientifique est menée (tous les membres sont présents). Les pages 1 et 2 partie « A compléter par les membres du CSI » sont renseignées.
 - 3) **Le.la doctorant.e s'entretient seul avec les membres du CSI.**
 - 4) Les encadrants s'entretiennent seuls avec les membres du CSI.
- Etape 4 : Le CSI remplit le rapport d'évaluation, formule des recommandations et rédige un avis circonstancié de réinscription qu'il transmet au doctorant, ainsi qu'au directeur de thèse.

Les fiches d'entretien confidentiel peuvent être complétées. Elles doivent être signées par les membres du CSI même si l'entretien est effectué par visioconférence et envoyées séparément par la partie concernée au secrétariat de site de l'ED SPI avant le 1er juillet 2022

Entretien en privé avec le.la doctorant.e

À la demande d'un encadrant, cette fiche confidentielle peut être complétée et transmise
séparément à la direction de l'École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur.

RDV1

RDV2

RDV3

RDV4 et au-delà

RDV hors campagne annuelle

Date et lieu du Comité de Suivi Individuel :

Nom et prénom du doctorant :

Membre du CSI :

Membre du CSI :

1. L'encadrant.e a-t-il.elle signalé des difficultés particulières?

OUI

NON

Si oui, quelles solutions lui ont été proposées ?

2. Points forts, points faibles soulignés par le comité de thèse

Le.la doctorant.e

Le comité de suivi individuel

Date et Signature

Date et Signature